



Stage sur le thème de l'inclusion scolaire par Paul Devin, secrétaire général du SNPI -FSU

Le vendredi 19 octobre

Au lycée Haroun Tazieff (Saint- Paul- lès- Dax)

9H30- 17h

Le stage est ouvert aux non-syndiqués.

Le principe d'un droit universel à la scolarisation, capable de reconnaître des besoins particuliers, doit être un fondement de l'école en démocratie. Mais l'affirmation d'un droit n'est rien sans la garantie de son effectivité : c'est pourquoi l'école doit disposer des moyens nécessaires pour que l'inclusion soit capable d'assurer la réussite des apprentissages. Cela demande que l'ensemble des moyens nécessaires (structures, dispositifs, formation, effectifs, AESH) soit mis à disposition des écoles et des établissements, à la hauteur nécessaire des ambitions de l'inclusion.

L'objectif du stage est :

- de mieux comprendre, y compris dans leur évolution historique, les concepts d'intégration, d'inclusion et d'adaptation,
- de mieux connaître les structures et dispositifs,
- d'analyser les conditions nécessaires pour permettre l'inclusion.

INSCRIPTION AU STAGE

Pour les titulaires de la fonction publique d'Etat, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée **avant le**

Mercredi 19 septembre

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM, Prénom,

Grade ou fonction,

Établissement,

à - *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service*⁽¹⁾

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant sur le statut général des fonctionnaires⁽²⁾, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

vendredi 19 octobre 2018⁽³⁾

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à DAX

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A..... Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

(3) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE A

fsu40@fsu.fr

pour prévenir de votre inscription (indiquez nom, prénom, établissement, courriel)